

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/58  Paraphe: <i>ES</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2018/39</i>	

Nombres de membres :  
 En exercice : 124  
 Présents : 82  
 Votants : 97 (dont 15 pouvoirs)  
     **POUR : 97 (100 %)**  
     **CONTRE : 00 0**  
     **ABSTENTION : 00**

Le vingt-six mars deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Machault, sous la présidence de M. Francis SIGNORET  
 Date de la convocation : 19/03/2018  
 Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

*Ayant pouvoir de vote :* Mmes BAUDART, BECHARD, BEGNY, GERARD, HERBAY, JACQUET, LALLEMENT, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MERCIER, PAYEN, PIEROT, SEMBENI, VERNEL, VILLERS et MM ADAM, BARRE, BEBIN, BESANCON, BESTEL, BIENVENU, BOIZET, BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, CANIVENQ, CANNAUX, CARPENTIER, CARRE, COLSON, CORNEILLE, DANNEAUX, DEBOURCES, DEGLAIRE, DELABRUYERE, ETIENNE, FLEURY, GAVART R., GODART, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN, HUREAU, JUILLET, LAMY, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LEJEUNE, LORIN, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MENDES, MIELCAREK, MOUTON, NIZET D., OUDIN H., PAYEN, PHILIPPE, PIERSON, POTRON, POUCKET, RATAUX, RAULET, RENARD, RICHELET, ROBIN, SIGNORET, SINGLIT, THIERION, THOREL, VAIRY, VALET, VAN STECKELMAN.

*Représentés :* Mme FOURCART donne pouvoir de vote à Mme LEFORT, Mme MELIN donne pouvoir de vote à M. POTRON, Mme ROGER donne pouvoir de vote à M. CARPENTIER et M. BAUSSART donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI, M. DION donne pouvoir de vote à Mme HERBAY, M. HANNEQUIN donne pouvoir de vote à M. MOUTON, M. HULOT donne pouvoir de vote à M. JUILLET, M. LAHOTTE donne pouvoir de vote M. CANNAUX, M. LANGE donne pouvoir de vote à Mme PAYEN, M. LESOILLE donne pouvoir de vote à M. BOUILLON D., M. NIZET J. donne pouvoir de vote à M. BOIZET, M. PIC donne pouvoir de vote à M. CORNEILLE, M. QUEVAL donne pouvoir de vote à M. SINGLIT, M. RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. SIGNORET, M. SEMBENI donne pouvoir de vote à M. DEBOURCES.

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE FOURNITURE DE DEUX CAMIONS BENNES DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Vu les statuts de la 2C2A notamment leur article « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;  
 Considérant qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour les prestations suivantes :  
 Fourniture de 2 camions bennes de collecte d'ordures ménagères  
     Lot n° 1 : Fourniture de deux châssis  
     Lot n° 2 : Fourniture et montage de deux bennes à ordures ménagères et lève-conteneurs  
     Lot n° 3 : Fourniture, installation et mise en service de deux systèmes d'identification embarqué

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 19/03/18 par laquelle a décidé de retenir l'offre de la société MAN TRUCK AND BUS pour le lot 1 ; l'offre de la société SEMAT SA pour le lot 2 et l'offre de la société SIMPLICITY pour le lot n°3

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer le marché de fourniture de deux camions bennes de collecte des ordures ménagères avec :

.../...  
 .../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le**

**28 MARS 2018**

- Lot 1 : MAN TRUCK AND BUS pour un montant global et forfaitaire de 141 500€ HT, soit 169 800€ TTC
- Lot 2 : SEMAT SA pour un montant global et forfaitaire de 123 095€ HT, soit 147 714€ TTC
- Lot 3 à SIMPLICITY pour un montant global et forfaitaire de 30 234,80€ HT, soit 36 281,88€ TTC

AUTORISE le Président à signer tout acte afférent à ce marché.

  
Le Président,  
Francis SIGNORET